

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28

## **VILLE DE BRIARE**

### **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

#### **Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

#### **Absents excusés :**

Madame MARISSAL Bénédicte  
Madame GUINAND Alexandra  
Monsieur LE DEM Philippe

**Absent :** Monsieur GHALI Ted-Fernand

#### **Procuration a été donnée à :**

Madame MARISSAL Bénédicte donne pouvoir à Madame VICHERAT Valérie  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige  
Monsieur LE DEM Philippe donne procuration à Madame BOURGOIN Evelyne

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

#### **Délibération N° 2022-089 : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT COMMUNAL DÉFENSE**

La délégation militaire départementale du Loiret contribue à l'animation du réseau des correspondants communaux de défense dont les missions ont été précitées dans les circulaires ministérielles du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002 et par diverses instructions ministérielles. Ceux-ci ont vocation à contribuer à l'entretien du lien entre les armées et la nation.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense.

Ses missions s'articulent autour de trois axes :

- La politique de défense
- Le parcours citoyen
- La mémoire et le patrimoine.

**Vu** l'article du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-21.

**Vu** l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense,  
**Considérant** que le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-nation.

**Le Conseil Municipal,**  
Entendu l'exposé du rapporteur  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉSIGNE** Monsieur LHOSTE Laurent, adjoint à la sécurité, en tant que Correspondant Défense pour la ville de Briare.

Le 26 septembre 2022

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET